



Peyrolles-en-Cévennes

Lettre d'information 236

avril 2026

Conseil municipal du 10 avril 2026

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Florence Dao, Pierre Deleuze, Pierre Hénon, Noémie Machefer, Anne Maurin ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 14h00.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Compte financier unique EAU Peyrolles 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Après avoir donné toutes les explications demandées par le conseil, le maire quitte la séance pendant le vote. Le conseil élit Mme Machefer pour présider la séance pendant l'absence du maire.

Le CFU Eau 2025 se présente ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 646,21	0,00	0,00	0,00	3 646,21	0,00
Opérations	5 921,59	9 567,80	0,00	0,00	5 921,59	9 567,80
Total	9 567,80	9 567,80	0,00	0,00	9 567,80	9 567,80
Résultat définitif						0,00

A l'unanimité des 6 membres présents, le conseil vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2. Compte financier unique Peyrolles en Cévennes 2025

Après avoir donné toutes les explications demandées par le conseil, le maire quitte la séance pendant le vote. Le conseil élit Mme Machefer pour présider la séance pendant l'absence du maire.

Le CFU 2025 de la commune se présente ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	117 604,08	24 396,99	0,00	24 396,99	117 604,08
Opérations exercice	123 574,07	124 020,15	37 927,90	43 678,65	161 501,97	167 698,80
Total	123 574,07	241 624,23	62 324,89	43 678,65	185 898,96	285 302,88
Résultat de clôture		118 050,16	18 646,24			99 403,92
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	118 050,16	18 646,24	0,00	0,00	99 403,92
Résultat définitif		118 050,16	18 646,24			99 403,92

Le détail des comptes par poste sera disponible sur le site de la commune, rubrique documents, dès qu'il aura été validé par la préfecture.

A l'unanimité des 6 membres présents,
le conseil vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

3. Affectation des résultats de fonctionnement 2025

Compte tenu de l'excédent et du déficit antérieurs reportés, l'excédent de fonctionnement 2025 est de 99 404 € que le maire propose de reporter en totalité au compte de fonctionnement.

Accord unanime du conseil

4. Vote des taxes locales 2026

Le Maire propose de légèrement réévaluer le taux des taxes locales, ceux-ci n'ayant pas bougé depuis 3 ans. Le conseil se prononce pour une augmentation de 0,5% des taux soit de nouveaux taux à

Taxe foncière sur le bâti : 36,65 %

Taxe foncière sur le non-bâti : 57,17 %

Taxe d'habitation : 15,80 %

Cotisation foncière des entreprises : 20,11 %

Accord du conseil par 6 voix pour et une abstention

5. Subvention de fonctionnement aux associations 2026

Mesdames Dao et Machefer, Monsieur Deleuze, quittent la salle.

Après discussion, les subventions retenues pour 2026 sont fixées selon le tableau suivant.

Nom des bénéficiaires	Subventions 2025	Subventions 2026
Abraham Mazel - Saint-Jean-du-Gard	50 €	50 €
L'Oustal - Saint-Jean-du-Gard	150 €	150 €
Association chasse Peyrollenque - Peyrolles-en-C	250 €	250 €
La Truite Salamandre - St-André-de-Valborgne	100 €	50 €
Vita Vallée - L'Estréchure	50 €	50 €
SMAC - L'Estréchure	50 €	50 €
Restaurants du Cœur - Saint-Jean-du-Gard	100 €	100 €
Association Archytas - Peyrolles-en-Cévennes	50 €	50 €
Association Déclics&Stimuli (festiborgne)	350 €	350 €
65748 - Autres personnes de droit privé (Associations) Total	1 150 €	1 100 €

Accord unanime des quatre présents du conseil

6. Redevance d'Occupation du Domaine Public Télécommunication 2026

La Redevance d'Occupation du Domaine Public routier et non routier communal par les ouvrages des réseaux de télécommunication se monte en 2026 à :

Artères souterraines : 0,72 km x 49,11 € = 35,36 €

Artères aériennes : 7,27 km x 65,49 € = 476,11 €

Emprise au sol 0 €

TOTAL : 511,47 €

Arrondi à 511 €.

Accord unanime du conseil

7. Redevance d'Occupation du Domaine Public Electricité 2026

La redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de 244,54 € arrondi à 245 €.

Accord unanime du conseil

8. Désignation des commissaires de la commission communale locale des impôts directs

Ces commissaires, au nombre de 6 titulaires et 6 suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Le conseil décide donc de proposer les noms suivants :

Commissaire	Suppléant
Nicolas GEOFFRAY	Christophe DODIGNY
Eric REIGNIER	Thierry PONSIN
Jean BRIDOUX	Céline CAILLAUD
Noémie MACHEFER	Pierre ABBOU
Myriam DHOMBRES	Anne MAURIN
Bernard BORDARIER	Vincent CONCARET
Pierre DELEUZE	Andrée BORDARIER
Pierre HÉNON	Maité TURENNE
Isabelle REIGNIER	Nicolas DEMONTANT
Denis DELEUZE	Laurence GIRAULT
Laure LAFFON	Pascal MEEUS
Florence DAO	Simone MALZAC

Accord unanime du conseil

Questions diverses :

Stores facade sud de la mairie

L'ensoleillement rend difficile le travail sur ordinateur derrière la fenêtre sud de la mairie et chauffe excessivement l'été.

Deux devis ont été établis pour des stores à lamelle permettant de doser la lumière entrante à installer sur les deux fenêtres sud (rez-de-chaussée et 1er étage).

Sans moteur le devis global est de - 2133 € pose comprise, avec moteur électrique le devis est de 4 135 €. Le conseil propose de retenir la proposition sans moteur.

Achat d'un ordinateur portable

De plus en plus la secrétaire est amenée à participer à des réunions ou gérer en urgence des dossiers depuis l'extérieur de la mairie. Il est donc proposé d'acheter un ordinateur portable pour la mairie. Un devis a été établi pour un montant de 710 € avec un processeur i3. Accord de principe, il est proposé de voir le surcout pour un processeur i5 qui permettrait de meilleures performances et une meilleure durée de vie de cette machine.

Informations

Elagage des lignes aériennes

Cela peut paraître anormal mais le fait est que la loi prévoit que l'entretien de la végétation à proximité des lignes aériennes incombe aux propriétaires.

Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie
d'une continuité de vos services de communication

Vous êtes propriétaire de terrain ?
alors vous avez la responsabilité de l'entretien
de votre végétation et de vos plantations



Le recours à un professionnel est vivement recommandé
notamment en cas de situation dangereuse ou complexe



Suivez l'actualité
de la **commune**

L'APPLI 100%
GRATUITE
SANS INSCRIPTION
SANS PUBLICITE



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la liste de diffusion
de la mairie de Peyrolles-en-Cévennes.

Vous pouvez faire cesser ces envois en cliquant sur le lien ci-dessous ou en contactant la mairie.

Mairie de Peyrolles-en-Cévennes
400 route du Serre, 30124 PEYROLLES-en-CEVENNES
www.peyrolles-en-cevennes.fr
mairie@peyrolles-en-cevennes.fr
04 66 85 13 01